

# Rainéa Oust et Vilaine

11 Berthé  
56220 PLUHERLIN  
Tél : 0257671079  
Email : oustetvilaine@rainea.fr  
<https://rainea.fr/>



## Devis

N° DEV-OEV-94  
En date du : 18/06/2025  
Valable jusqu'au : 18/07/2025

**M. Romain TOMA**  
19 La Basse Fromentière  
56350 SAINT VINCENT SUR OUST

Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
<b>DIVERS FOURNITURE 1</b>	1.00	775.00 €	10%	775.00 €
<b>Estimatif des prestations annexes :</b>				
- Bureau d'étude (Etude de filière) = 500 €				
- SPANC (contrôle de conception) : 132 €				
- SPANC (contrôle de réalisation) : 143 €				
<b>FILIERE PLATE ECORCES DE PIN 04EH</b>	1.00	5 764.00 €	10%	5 764.00 €
<b>Fourniture et mise en service d'une filière FILIERE PLATE ECORCES DE PIN 4EH comprenant :</b>				
- Une fosse toutes eaux de 3m3 équipée d'un préfiltre PF16 permettant de piéger les matières et de protéger le filtre.				
- Un filtre compact 4EH composé d'écorces de pin maritime Français.				
- Un extracteur statique SEPTIPAK.				
Les Prestations :				
- Assistance à la réalisation des démarches administratives.				
- Vérification de la position du préfiltre de la fosse.				
- Vérification du bon fonctionnement de la filière.				
- Garantie 10 ans sans entretien du matériau filtrant.				
- Fabrication Française disposant d'un agrément Ministériel n°2022-002-ext01-mod01 et conforme à la Norme NF-EN 12566-3+A1 et à l'arrêté du 7 septembre 2009.				
<b>FORFAIT POSE FILTRE COMPACT</b>	1.00	4 225.00 €	10%	4 225.00 €
<b>Pose d'une filière FILIERE PLATE ECORCES DE PIN 4EH comprenant :</b>				
- L'apport et les replis de matériels.				
- Les prises de niveaux au laser et l'implantation des ouvrages.				
- Le terrassement en terrain non rocheux.				
- La pose de tuyaux PVC Ø100 et accessoires PVC (dont Té de visite).				
- Le raccordement des sorties maison à la filière				
- La mise en place d'une zone d'infiltration de 20m².				
- Le raccordement du filtre vers la zone d'infiltration.				
- Le raccordement à la ventilation secondaire.				
- Les matériaux de calage (graviers déclassés).				
- Le reprofilage du terrain et talutage des déblais.				
- Les matériaux de calage (graviers déclassés).				
- La réception de chantier avec le SPANC contacté par nos soins.				

# Rainéa Oust et Vilaine

11 Berthé  
56220 PLUHERLIN  
Tél : 0257671079  
Email : oustetvilaine@rainea.fr  
<https://rainea.fr/>



Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
<b>DIVERS POSE 1</b> <b>Mise en place d'une ventilation secondaire</b> Ventilation secondaire PVC Ø100 gris (sur poteau bois traité à cœur) avec extracteur statique gris anthracite.	1.00	389.00 €	10%	389.00 €
<b>VIDANGE</b> <b>Vidange de la fosse existante</b> Vidange de la fosse existante comprenant la vidange, l'évacuation et le traitement des boues	1.00	336.00 €	10%	336.00 €

## Informations additionnelles :

- Devis établi sous réserve de validation par une étude de filière (Etude de sol).
- Prestation BRH (Brise Roche Hydraulique) non inclus.
- Fourniture d'une alimentation 220V et point d'eau par le client durant la durée des travaux.
- Mise à disposition du client des terres excédentaires.
- Entretien et contrôle de bon fonctionnement 1ère année offert.

# Rainéa Oust et Vilaine

11 Berthé  
56220 PLUHERLIN  
Tél : 0257671079  
Email : oustetvilaine@rainea.fr  
<https://rainea.fr/>



## Adresse du chantier :

19 La Basse Fromentière  
56350 SAINT VINCENT SUR OUST

## Conditions de paiement :

30% à la commande, solde fin de chantier.  
Méthode de paiement : Virement

## Informations bancaires :

IBAN : FR76 1380 7109 6533 7219 1638 260  
BIC : CCBPFRPPNAN

<b>Total HT :</b>	<b>11 489.00 €</b>
TVA (10%) :	1 148.90 €

<b>Total TTC</b>	<b>12 637.90 €</b>
------------------	--------------------

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.  
date et signature - En signant ce devis le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / ..... / .....

{{s1}mention}Lu et approuvé  
{{s1}signature}160|60}}

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 %.